



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement # 30-2019

Concernant la tarification des demandes de modification aux règlements d'urbanisme

1. AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, que le conseil municipal a adopté le 6 novembre 2019 le règlement mentionné en titre.
2. L'objet de ce règlement vise à majorer la tarification.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 11 novembre 2019.

CLAUDE GRATTON
Directeur général et greffier